

Fiche signalétique (CANADA)
1. Identification

Identificateur du produit : Liquides de gaz naturel

Autres noms : LGN, gaz de pétrole liquéfiés (GPL)

Usage du produit : Combustible de chauffage et de cuisson, mélange pour essence, matière première pour fabrication de produits pétrochimiques

Restrictions quant à l'utilisation : Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées ci-dessus.





Fabricant : Keyera et sociétés affiliées

Adresse : Sunlife Plaza West, bureau 600
144, 4^e Avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta) T2P 3N4

Information sur la santé et la sécurité : 1-780-449-7910

Numéro en cas d'urgence (24 heures): 1-613-996-6666 (CANUTEC, Canada)
1-800-424-9300 (CHEMTREC, États-Unis)

2. Identification des dangers
Risques SGH

Pictogramme	Classification	Mentions de danger
	Gaz inflammable – Catégorie 1	Gaz extrêmement inflammable.
	Gaz sous pression – Gaz liquéfié	Gaz sous pression qui peut exploser si on le chauffe.
	Toxicité spécifique sur les organes cibles après une exposition unique – Catégorie 3 Corrosion ou irritation de la peau – Catégorie 2 Affection ou irritation oculaire – Catégorie 2A	Peut causer des étourdissements ou de la somnolence. Le produit cause une irritation de la peau. Le produit cause une irritation grave des yeux.
	Toxicité spécifique sur les organes cibles après une exposition unique – Catégorie 2 Cancérogénicité – Catégorie 1A Toxique pour la reproduction – Catégorie 1A	Peut causer des dommages au cœur. Peut causer le cancer. Le produit peut nuire à la fertilité et causer des lésions chez le fœtus.

Aucun pictogramme	Asphyxiant simple	Peut prendre la place de l'oxygène et ainsi causer rapidement une suffocation.
-------------------	-------------------	--

Avertissement : Danger

Mises en garde :

Prévention

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Ne pas respirer les gaz.
- Se laver les mains à fond après avoir manipulé le produit.
- Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs et un équipement de protection des yeux et du visage.
- Ne pas manger, boire ni fumer tout en utilisant ce produit.
- Utiliser seulement le produit à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- Se procurer les instructions spécifiques au produit avant de l'utiliser.
- Ne pas manipuler le produit tant que toutes les mesures de précautions n'ont pas été lues et comprises.

Intervention

- Fuite de gaz en flamme : ne pas éteindre les flammes, sauf si la fuite peut être bloquée de façon sécuritaire.
- En cas de fuite, éliminer toute source d'allumage.
- En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais et faciliter sa respiration.
- Appeler un médecin si la personne ne se sent pas bien.
- En cas de contact cutané : laver la peau à grande eau.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.
- En cas d'exposition prouvée ou soupçonnée : appeler un médecin.
- En cas de contact oculaire : rincer délicatement les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, enlever les lentilles cornéennes s'il est facile de le faire. Continuer le rinçage des yeux.
- Si l'irritation oculaire se poursuit : consulter un médecin.

Entreposage

- Entreposer le produit dans un endroit bien ventilé.
- Garder à l'abri des rayons du soleil.
- Garder le récipient fermé hermétiquement.
- Garder sous clef.

Élimination

- Éliminer le contenant et son contenu conformément à la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable.

3. Composition et information sur les ingrédients

Nom chimique: Liquides de gaz naturel
Nom courant/synonymes : LGN, gaz de pétrole liquéfiés (GPL)

Nom de l'ingrédient :	Pourcentage de volume	N° CAS
Méthane	Trace (de 0 à 1,0 %)	74-82-8
Éthane	De 0 à 30 %	74-84-0
Propane	De 2 à 65 %	74-98-6
Isobutane	De 2 à 20 %	75-28-5
<i>n-butane</i>	De 10 à 30 %	106-97-8
Isopentane	De 1 à 15 %	78-78-4
<i>n-pentane</i>	De 1 à 20 %	109-66-0
Hexanes	De 0 à 10 %	
Heptanes plus (C7 et plus)	De 0 à 10 %	
Benzène	De 0 à 0,2 %	71-43-2
Toluène	De 0 à 0,2 %	108-88-3
Xylène (mélange d'isomères)	Trace	1330-20-7

4. Premiers soins

Soins médicaux immédiats et traitements particuliers :

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. Consulter également le tableau ci-dessous.

Premiers soins :	
Inhalation :	Amener la personne à l'air frais et faciliter sa respiration. En cas d'exposition prouvée ou soupçonnée : appeler un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau à grande eau. En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer délicatement les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, enlever les lentilles cornéennes s'il est facile de le faire. Continuer le rinçage des yeux. Si l'irritation de la peau se poursuit : consulter un médecin.
Ingestion :	On ne s'attend pas à ce que ce soit une voie d'exposition.

Principaux effets et symptômes, aigus et différés :

Le benzène peut causer le cancer (leucémie) suite à l'exposition de la peau. Le toluène est susceptible de nuire à la fertilité et au fœtus.

Voie d'exposition	Effets sur la santé	Symptômes de l'exposition
Inhalation :	Le produit peut agir comme asphyxiant en remplaçant l'oxygène de l'air ambiant, causant ainsi la suffocation.	Perte de connaissance, voire la mort.
Contact avec la peau :	Peut causer une irritation. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer des brûlures ou des engelures. On notera que l'exposition de la peau au benzène peut causer le cancer.	Engourdissement, sensations de brûlure ou de froid, peau blanche, pâle, jaune grisâtre ou rougie, vésication (ampoules) dans les

		cas graves.
Contact avec les yeux :	Peut causer une irritation. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer des brûlures ou des dommages oculaires.	Engourdissement, sensations de brûlure ou de froid, vésication (ampoules) jusqu'à la cécité dans les cas graves.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Inflammabilité : Oui	Produits dangereux de combustion : Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO ₂) et fumée âcre.
Explosion : Sensible aux chocs : non	Sensible aux décharges statiques : Oui
Moyens d'extinction : Petit incendie : poudre chimique ou CO ₂ . Important incendie : vaporisation ou brouillard d'eau.	
Moyens d'extinction non convenables : <ul style="list-style-type: none"> • Mousse. • Jet d'eau : ne pas diriger le jet d'eau vers la source de la fuite, en particulier s'il s'agit de LGN, pour éviter la formation de glace. 	
Équipement spécial de protection pour les pompiers : <ul style="list-style-type: none"> • Porter un équipement protecteur complet et un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) homologué NIOSH et comportant un masque intégral. • Porter des vêtements offrant une protection thermique si du gaz liquéfié alimente l'incendie. 	
Précautions à prendre pour les pompiers : <ul style="list-style-type: none"> • NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE PROVENANT D'UNE FUITE DE GAZ, À MOINS QUE LA FUITE NE PUISSE ÊTRE COLMATÉE. • Si un réservoir, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone et considérer une évacuation initiale <u>dans toutes les directions selon un rayon de 1,6 kilomètres (1 mile)</u>. • Déplacer le contenant hors de la zone d'incendie s'il est possible de le faire sans risque. • Appliquer de l'eau sur le côté des citernes ou contenants exposés aux flammes pour les refroidir, et continuer ce procédé longtemps après que l'incendie ait été éteint. • Refroidir tout contenant ou citerne exposé au feu en l'aspergeant d'une grande quantité d'eau projetée d'une distance aussi grande que possible. • Se tenir loin des extrémités d'une citerne ou d'un réservoir. • Un contenant exposé aux flammes peut exploser ou évacuer sa pression par ses soupapes de surpression. • Consulter le Guide 115 du Guide des mesures d'urgence rédigé conjointement par Transport Canada et le Department of Transportation des États-Unis. 	
Risques particuliers d'incendie et d'explosion : <ul style="list-style-type: none"> • Les vapeurs hautement inflammables sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses ou se disperser au sol vers des sources d'ignition éloignées et 	

provoquer un retour de flamme.

- Le produit n'est pas soluble dans l'eau (il flotte au-dessus de l'eau). L'emploi d'eau comme moyen d'extinction peut faciliter la dispersion rapide de l'incendie.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Équipement de protection :

Gants : Matériaux recommandés : néoprène et nitrile; gants isolants (pour le gaz liquéfié).
 Matériaux déconseillés : polychlorure de vinyle (PVC), latex, caoutchouc.

Vêtements : Combinaison ignifugeante, par exemple Nomex ou Proban. Tablier de protection et pantalon portés au-dessus de la combinaison pour la manipulation de liquides de gaz naturel (LGN).

Appareil respiratoire : Appareil à apport d'air ou un appareil de protection respiratoire autonome homologué NIOSH lorsqu'une grande quantité de produit est libérée et que le niveau d'exposition est inconnu ou lorsqu'une atmosphère pauvre en oxygène est présente.

Protection des yeux : Lunettes de protection avec écrans latéraux, lunettes de sécurité ou écran facial.

Précautions :

- L'ajout direct d'eau au gaz liquéfié causera une vaporisation instantanée menant à une explosion (immédiate ou différée) connue sous le nom de « détente explosive des vapeurs d'un liquide en ébullition » (en anglais BLEVE : Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion).
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Ne toucher en aucun cas avec la peau nue les LGN déversés, et ce, pour éviter les engelures et brûlures par le froid.
- Les LGN sont hautement inflammables : on doit les garder à l'écart de toute étincelle, flamme nue, surface chaude et source d'allumage ou de chaleur.
- Les vapeurs hautement inflammables sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses ou se disperser au sol vers des sources d'ignition éloignées et provoquer un retour de flamme.

Mesures d'urgence :

- Boucher ou fermer la source de la fuite ou du rejet s'il est possible de le faire de façon sécuritaire.
- Éliminer toute source d'ignition.
- Isoler la zone à risque.
- Évacuer cette zone et restreindre son accès aux seules personnes nécessaires.
 Pour un petit déversement : laisser le produit s'évaporer.
 Pour un important déversement : veiller à ce que la distance d'évacuation sous le vent soit d'au moins 800 mètres (½ mile).
 Si un réservoir, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, ISOLER la zone et considérer une évacuation initiale dans toutes les directions selon un rayon de 1,6 kilomètre (1 mile).
- Il faut interdire aux personnes non nécessaires et non protégées d'entrer dans la zone à risque.
- Le personnel affecté aux urgences doit porter un équipement de protection individuelle

approprié.

- Ventiler la zone du déversement ou de la fuite.
- Si cela est possible, réorienter un récipient ou une citerne de LGN qui fuit de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide.

Confinement et nettoyage

- Utiliser des outils et de l'équipement anti-étincelles.
- Contenir ou recouvrir le liquide s'il est possible de le faire de façon sécuritaire. Recueillir tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (par exemple de la vermiculite, du sable sec, de la terre), puis placer celui-ci dans un contenant de métal qui peut être raccordé à la terre.
- Ne pas utiliser comme absorbant un matériau combustible tel que le bran de scie.
- Si la fuite ou le déversement ne s'est pas enflammé, employer une pulvérisation d'eau pour disperser ou dissiper le nuage de vapeurs. Ne pas diriger de jet d'eau sur le déversement ni la source de la fuite.
- Éviter que le produit ou ses vapeurs ne se déversent dans les égouts, les systèmes de ventilation et les espaces confinés.
- Éliminer le contenant et son contenu conformément à la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable.
- Consulter le Guide 115 du Guide des mesures d'urgence rédigé conjointement par Transport Canada et le Department of Transportation des États-Unis.

7. Manipulation et entreposage

Mesures de précaution liées à la manipulation :

- Se procurer les instructions spécifiques au produit avant de l'utiliser.
- Ne pas manipuler le produit tant que toutes les mesures de précautions n'ont pas été lues et comprises.
- Utiliser seulement le produit à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Ne pas manger, boire ni fumer tout en utilisant ce produit.
- Utiliser des outils et de l'équipement anti-étincelles.
- Mettre à la terre (ou prévoir une liaison équipotentielle) les réservoirs, les contenants et les citernes lors du transfert des LGN. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharg statiques.
- Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs et un équipement de protection des yeux et du visage lors de la manipulation du propane liquéfié.

Mesures de précaution liées à la manipulation :

Endroits

- Entreposer le produit dans un endroit frais et bien aéré, éloigné des zones de danger de feu.
- Il est préférable d'entreposer le produit dehors ou à l'écart.
- Il doit être interdit de fumer dans les zones d'entreposage et d'utilisation.
- Garder sous clef.

Contenants

- Garder le récipient fermé hermétiquement.
- Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler les contenants, ni les exposer à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ni à d'autres sources d'inflammation, car ils peuvent exploser et causer des blessures, voire la mort.

Autres mesures de précaution

- Séparer le produit des matières incompatibles telles que les oxydants (par exemple l'oxygène et le chlore gazeux).

8. Contrôle de l'exposition/protection personnelle

LIMITES D'EXPOSITION

	Autorité	Plafond ou limite d'exposition à court terme (LECT) 15 MIN	8 HEURES
Éthane (n° CAS 74-84-0)	Lignes directrices TLV de ACGIH	Consulter l'annexe 7 « Contenu minimal en oxygène » des lignes directrices de l'ACGIH*	
	Alberta, Ontario, C.-B.	-	1 000 ppm
Propane (n° CAS 74-98-6)	ACGIH Le produit est identifié comme un asphyxiant. Comme les gaz de pétrole liquéfiés (GPL) peuvent causer une asphyxie à des concentrations bien au-dessus de la limite inférieure d'explosivité (LIE), la limite révisée présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH) pour la présence de GPL est de 2 000 ppm selon des considérations strictement de sécurité. Cela correspond environ à 10 % de la LIE du butane (qui est de 1,9 %) et du propane (qui est de 2,1 %).		
	Alberta, Ontario, C.-B.	-	1 000 ppm
Butane (tous les isomères)	Alberta	-	1 000 ppm (2 370 mg/m ³)
	Ontario	-	800 ppm (1900 mg/m ³)
	C.-B.	750 ppm (1778 mg/m ³)	600 ppm (1422 mg/m ³)
Pentane (tous les isomères)	Alberta, Ontario	-	600 ppm (1770 mg/m ³)
	C.-B.	-	600 ppm
<i>n</i> -hexane (n° CAS 110-54-3)	Alberta	-	50 ppm (176 mg/m ³)
	C.-B.	-	20 ppm (peau)
	Ontario	-	50 ppm (peau)
Hexane (tous les isomères sauf le <i>n</i> -hexane)	Alberta	1 000 ppm (3500 mg/m ³)	500 ppm (1760 mg/m ³)
	C.-B.	-	200 ppm
	Ontario	1 000 ppm	500 ppm
Heptane (tous les isomères)	Alberta	500 ppm (2050 mg/m ³)	400 ppm (1640 mg/m ³)
	C.-B., Ontario	500 ppm	400 ppm
Benzène (n° CAS 71-43-2)	Alberta	2,5 ppm (1,6 mg/m ³) – peau	0,5 ppm (8 mg/m ³) – peau
	Ontario, C.-B.	2,5 ppm – peau	0,5 ppm – peau
Toluène (n° CAS -8-88-3)	Alberta	-	50 ppm (188 mg/m ³)
	Ontario, C.-B.	-	20 ppm

MESURES DE CONTRÔLE TECHNIQUE



- Ventiler la zone où le produit est employé, entreposé ou manipulé afin de maintenir la concentration de composés dans l'air inférieure à la limite inférieure d'explosivité (LIE) et à la limite d'exposition en milieu de travail (LEMT), en particulier dans les espaces confinés.

- Ventiler les vapeurs vers l'extérieur.
- Le système de ventilation doit être à l'épreuve des explosions.
- Le système de ventilation doit être mis à la terre et séparé des autres systèmes de ventilation d'évacuation. Un apport d'air neuf adéquat doit être prévu.


ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Gants :** Matériaux recommandés : néoprène et nitrile.
Matériaux déconseillés : polychlorure de vinyle (PVC), latex, caoutchouc.
Utiliser des gants isolants lors de la manipulation des LGN.
- Vêtements :** Combinaison ignifugeante, par exemple Nomex ou Proban. Tablier de protection et pantalon portés au-dessus d'une combinaison pour la manipulation de gaz liquéfié.
- Appareil respiratoire :** Appareil à apport d'air ou un appareil de protection respiratoire autonome homologué NIOSH lorsqu'une concentration élevée du produit est prévue et que le niveau d'exposition est inconnu ou lorsqu'une atmosphère pauvre en oxygène est présente.
- Protection des yeux :** Lunettes de protection avec écrans latéraux, lunettes de sécurité ou écran facial.

9. Propriétés physiques et chimiques

Formule chimique : Hydrocarbures C ₃ à C ₅	Poids moléculaire : Non disponible	Famille chimique : Hydrocarbures
Apparence : Gaz transparent	Odeur : Odeur légère d'essence	Seuil olfactif : Non disponible
pH : Sans objet	Point de fusion/congélation : Non disponible	Point d'ébullition : Environ -1 à 1 °C (de 30 à 34 °F)
Intervalle d'ébullition : Non disponible	Densité de vapeur : Non disponible	Densité relative : 0,480-0,590
Point d'éclair : <-35 °C (-31°F) en vase clos	Inflammabilité : Oui	Vitesse d'évaporation : >1 (acétate de butyle = 1)
Limites d'explosivité inférieure et supérieure : 2,1% (LEI), 10,0% (LES)	Pression de vapeur Reid : Environ de 750 à 1 000 kPa	Matières volatiles en pourcentage : 100 % par volume
Soluble dans l'eau (à 20 °C) : Légèrement soluble	Autres : Soluble dans les solvants organiques tels que l'alcool, l'éther et le chloroforme	
Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible	Température d'auto-inflammation : Non disponible	Température de décomposition : Non disponible
Viscosité : Non disponible	Constante de la loi d'Henry : Non disponible	Capacité calorifique isobarique : Non disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Éviter les matières incompatibles : peut réagir violemment avec les oxydants.
Stabilité chimique : Stable aux températures et pressions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : On ne signale aucune polymérisation dans des conditions normales de pression et de température.
Conditions à éviter : Températures extrêmes et matières incompatibles.
Matières incompatibles : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Oxydants</u> : peut réagir violemment avec les oxydants, y compris le chlore gazeux et l'oxygène.
Produits dangereux de décomposition : <ul style="list-style-type: none"> • Aucune décomposition ne se produit si on entrepose et utilise le produit selon les directives. • La combustion du produit génère du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, ainsi que des gaz et des fumées irritants et toxiques.

11. Information toxicologique

Voie d'exposition	Effets aigus sur la santé	Symptômes de l'exposition
Inhalation :	Les effets sur le système nerveux central (SNC) peuvent aller de légers (dépression respiratoire) à graves (asphyxie).	Peuvent comprendre une respiration rapide, des étourdissements, un arrêt respiratoire, une perte de connaissance (narcose), voire la mort dans les cas extrêmes.
Contact avec la peau :	Sous forme gazeuse : irritation. Sous forme liquide : brûlures de froid ou engelures.	- Engourdissement, sensations de brûlure ou de froid, peau blanche, pâle, jaune grisâtre ou rougie, vésication (ampoules) dans les cas graves.
Contact avec les yeux :	Sous forme gazeuse : irritation. Sous forme liquide : brûlures de froid ou engelures.	- Engourdissement, sensations de brûlure ou de froid, vésication (ampoules) jusqu'à la cécité dans les cas graves.
Ingestion :	On ne s'attend pas à ce que ce soit une voie d'exposition.	

Exposition chronique :
Inhalation :

L'exposition répétée ou prolongée au produit peut provoquer des dommages au SNC et au système nerveux. Le toluène contenu dans les LGN est identifié comme une toxine pour le système reproducteur.

Contact avec la peau :

Le produit n'est pas reconnu pour sensibiliser la peau. Le contact répété ou prolongé peut causer une peau sèche, rougie et gercée (dermatite). Le benzène peut causer le cancer (leucémie).

Conditions médicales aggravées par l'exposition au produit :

Possible l'asthme.

Sensibilisation : Aucune	Toxicité pour le système reproducteur : Oui (en raison de la présence de toluène)	Effets tératogènes : Aucun	Effets mutagènes : Aucun	Propriété irritante : Oui
Effets cancérogènes : Oui (en raison de la présence de benzène)		Organes cibles : Exposition unique : système nerveux central (SNC), cœur, Exposition répétée : aucune donnée disponible.		

Tests de létalité :

Nom chimique	N° CAS	DL ₅₀	CL ₅₀
Éthane	74-84-0	Non disponible	Chez le rat, inhalation : 658 mg/l, 4 h
Propane	74-98-6	Non disponible	Chez le rat, inhalation : 658 mg/l, 4 h Chez le rat, inhalation : >800 000 ppm, 15 minutes (de l'oxygène a également été ajouté afin de maintenir une concentration d'environ 20 % par vol.)
Isobutane	75-28-5	Non disponible	Chez le rat, inhalation : 658 mg/l, 4 h Chez le rat, inh. : 570 000 ppm, 15 min Chez la souris, inhalation : 52 mg/l, 1 h
<i>n-butane</i>	106-97-8	Non disponible	Chez le rat, inhalation : 658 mg/l, 4 h Chez la souris, inhalation : 680 mg/l, 2 h
Isopentane	78-78-4	Non disponible	Chez le rat, inhalation : 280 g/m ³ , 4 h
<i>n-pentane</i>	109-66-0	Chez le lapin, par voie cutanée : 3000 mg/kg Chez la souris, par voie orale : 5000 mg/kg	Chez le rat, inhalation : 364 mg/l, 4 h

Tests de létalité (suite) :

Nom chimique	N° CAS	DL ₅₀	CL ₅₀
Hexane	110-54-3	Chez le rat adulte, 29 700 mg/kg	Chez le rat et la souris, inhalation : 48 000 ppm, 4 h
Heptane	142-82-5	Chez la souris, par voie intraveineuse, 222 mg/kg	Chez le rat, inhalation, 103 g/m ³ , 4 h
Benzène	71-43-2	Chez le lapin, par voie cutanée : >8 200 mg/kg Chez le rat, par voie orale : 810 mg/kg	Chez le rat, inhalation : 44,66 mg/l, 4 h
Toluène	108-88-3	Chez le lapin, par voie cutanée : 12000 mg/kg Chez le rat, par voie orale : 2600 mg/kg	Chez le rat, inhalation : 12,5 mg/l, 4 h

12. Information écologique

Persistence et dégradabilité : On ne s'attend pas à ce que le produit persiste dans l'environnement.	Potentiel de bioaccumulation : Aucun
Mobilité : Aucune donnée disponible	Autres effets nocifs : Voir ci-dessous.

Sort dans l'environnement :

- On ne s'attend pas à ce que la photolyse et l'hydrolyse soient importants dans le sol.
- On ne prévoit aucune bioaccumulation.
- Les composants plus légers et volatiles s'évaporeront, ce qui laissera sur le sol les composants plus lourds qui feront l'objet d'une lente biodégradation.
- Un déversement peut contaminer l'eau souterraine selon le niveau phréatique et la géologie locale.

Sort en milieu aquatique :

- Un déversement se répandra à la surface de l'eau et la majeure partie des chaînes carbonées C2 à C5 s'évaporeront. Les composants plus lourds C6, C7 et plus, comme ils ne sont que légèrement solubles dans l'eau et ont une densité relative <1, flotteront à la surface de l'eau.
- L'hydrolyse du produit dans l'environnement est peu susceptible d'être une conséquence importante, car les alcanes ne disposent d'aucun groupe fonctionnel qui s'hydrolyse dans les conditions de l'environnement.

Sort dans l'atmosphère :

- S'ils sont rejetés dans l'air, l'éthane, le propane et les deux formes de butane (*n-butane* et isobutane) existent uniquement en phase gazeuse dans l'atmosphère.
- Les composés organiques volatils (COV) tels que l'éthane, le propane, le butane et le pentane sont susceptibles de faire l'objet de réactions photochimiques et de produire de l'ozone, qui est un polluant.

Tests d'écotoxicité :

Nom chimique	N° CAS		
<i>n-pentane</i>	109-66-0	Poisson	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL ₅₀ : 9,87 mg/l, 96 h Tête-de-boule (<i>Pimephales promelas</i>) CL ₅₀ : 11,59 mg/l, 96 h Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>) CL ₅₀ : 9,99 mg/l 96 h
		Invertébré	Cladocère (puce d'eau douce) (<i>Daphnia magna</i>) CE ₅₀ : 9,74 mg/l, 48 h
Isopentane	78-78-4	Invertébré	Cladocère (puce d'eau douce) (<i>Daphnia magna</i>) CE ₅₀ : 2,3 mg/l, 48 h

Benzène	71-43-2	Poisson	<p>Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL₅₀ : 5,3 mg/l, 96 h avec renouvellement continu</p> <p>Tête-de-boule (<i>Pimephales promelas</i>) CL₅₀ : de 10,7 à 14,7 mg/l, 96 h avec renouvellement continu</p> <p>Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>) CL₅₀ : 22,4 mg/l, 96 h, statique</p> <p>Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>) CL₅₀ : de 70 000 à 142 000 µg/l, 96 h, statique</p> <p>Guppy (<i>Poecilia reticulata</i>) CL₅₀ : 28,6 mg/l, 96 h, statique</p>
		Algue	Pseudokirchneriella subcapitata CE ₅₀ : 29 mg/l, 72 h
		Invertébré	<p>Cladocère (puce d'eau douce) (<i>Daphnia magna</i>) CE₅₀ : de 8,76 à 15,6 mg/l, 48 h statique</p> <p>Cladocère (puce d'eau douce) (<i>Daphnia magna</i>) CE₅₀ : 10 mg/l, 48 h</p>
Toluène	108-88-3	Poisson	<p>Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL₅₀ : de 5,89 à 7,81 mg/l, 96 h, avec renouvellement continu</p> <p>Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL₅₀ : de 14,1 à 17,16 mg/l, 96 h, sans renouvellement</p> <p>Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL₅₀ : 5,8 mg/l, 96 h, avec renouvellement périodique</p> <p>Tête-de-boule (<i>Pimephales promelas</i>) CL₅₀ : de 15,22 à 19,05 mg/l, 96 h avec renouvellement continu (âgé d'un jour)</p> <p>Tête-de-boule (<i>Pimephales promelas</i>) CL₅₀ : 28,6 mg/l, 96 h, sans renouvellement</p> <p>Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>) CL₅₀ : de 11,0 à 15,0 mg/l, 96 h, sans renouvellement</p> <p>Medaka (<i>Oryzias latipes</i>) CL₅₀ : 54 mg/l, 96 h, sans renouvellement</p> <p>Guppy (<i>Poecilia reticulata</i>) CL₅₀ : 5,8 mg/l, 96 h, avec renouvellement périodique</p> <p>Guppy (<i>Poecilia reticulata</i>) CL₅₀ : de 50,87 à 70,34 mg/l, 96 h, sans renouvellement</p>
		Algue	<p>Pseudokirchneriella subcapitata CE₅₀ : >433 mg/l, 72 h</p> <p>Pseudokirchneriella subcapitata CE₅₀ : 12,5 mg/l, 72 h, sans renouvellement</p>
		Invertébré	<p>Cladocère (puce d'eau douce) (<i>Daphnia magna</i>) CE₅₀ : de 5,46 à 9,83 mg/l, 48 h, sans renouvellement</p> <p>Cladocère (puce d'eau douce) (<i>Daphnia magna</i>) CE₅₀ : 11,5 mg/l, 48 h</p>

13. Considérations quant à l'élimination

Élimination des déchets :

- Éliminer les déchets dans un lieu homologué de traitement des déchets conformément à la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable.
- Un surplus de LGN peut être éliminé par incinération à l'aide d'une torchère ou dans un système d'incinération des gaz de rejet.
- Les LGN peuvent également être utilisés comme carburant dans une chaudière ou une fournaise.

14. Renseignements sur le transport

CLASSIFICATION TMD (CANADA)

NOM CONFORME POUR LE TRANSPORT : Gaz de pétrole liquéfiés (GPL)

CLASSE : 2,1

N° ONU : UN1075

GROUPE D'EMBALLAGE : Aucun

ÉTIQUETTE/PLAQUE DE DANGER :



Si les composants principaux sont C3 et C4

OU

NOM CONFORME POUR LE TRANSPORT : Mélange de gaz d'hydrocarbures, liquéfiés, non autrement dénommé

CLASSE : 2,1

N° ONU : UN1965

GROUPE D'EMBALLAGE : Aucun

ÉTIQUETTE/PLAQUE DE DANGER :



Disposition spéciale 16 : le nom technique d'au moins une des substances les plus dangereuses qui contribuent principalement aux risques posés par matières dangereuses doit être indiqué entre parenthèses sur le document d'expédition

POLLUANT MARIN : Oui.

15. Renseignements réglementaires

CANADA

	Méthane	Éthane	Propane	isobutane	<i>n-butane</i>	isopentane	<i>n-pentane</i>	<i>n-hexane</i>
CAS	74-82-8	74-84-0	74-98-6	75-28-5	106-97-8	78-78-4	109-66-0	110-54-3
LIS	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
INRP	non	non	oui	non	non	non	non	oui
UE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non

	Benzène	Toluène	Xylène (mélange d'isomères)
CAS	71-43-2	108-88-3	1330-20-7
LIS	oui	oui	oui
INRP	oui	oui	oui
UE	oui	oui	oui

16. Autres renseignements

Classement des dangers selon la NFPA :
Santé 2, Inflammabilité 4, Instabilité 0



Préparé pour : Keyera Health and Safety
Date de publication/n° de révision : 30 septembre 2015 / Révision n° 3

Révision :	Date :	Principales modifications :
• Version originale :	3 janvier 2011	
• 1 ^{ère} révision :	28 février 2014	Changement de la disposition
• 2 ^e révision :	30 juin 2015	Format SGH pour le Canada
• 3 ^e révision :	30 septembre 2015	Changement du numéro à appeler en cas d'urgence

Glossaire

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygiene des États-Unis
ARPA – Appareil de protection respiratoire autonome/Self-Contained Breathing Apparatus (SCBA)
AITA – Association du Transport Aérien International/International Air Transport Association (IATA)
CAS – Chemical Abstracts Service des États-Unis
CIRC – Centre International de Recherche sur le Cancer/International Agency for Research on Cancer (IARC)
CL₅₀ – Concentration létale médiane
DL₅₀ – Dose létale médiane
DIVS – Danger immédiat pour la vie et la santé
DOT – US Department of Transportation (ministère des Transports des États-Unis)
LECT – Limite d'exposition à court terme
LEMT – Limite d'exposition en milieu de travail
LEP – Limite d'exposition admissible
LIE – Limite inférieure d'explosivité
LIS – Liste intérieure des substances/Domestic Substances List (DSL)
LSE – Limite supérieure d'explosivité
MPT – Moyenne pondérée dans le temps
MSHA – Mine Safety and Health Administration des États-Unis
NFPA – National Fire Protection Association des États-Unis
NIOSH – National Institute for Occupational Safety & Health des États-Unis
NTP – National Toxicology Program des États-Unis
OSHA – Occupational Safety & Health Administration des États-Unis
SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 des États-Unis
SGH – Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques/Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS)
SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SNC – Système nerveux central
TMD – Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TRI – Toxic Release Inventory des États-Unis
TSCA – Toxic Substances Control Act des États-Unis
UE – Urgence environnementale (substances du Règlement UE)

Stipulation d'exonération de garanties expresses et implicites

Les renseignements figurant dans la présente fiche signalétique sont fondées sur des données présumées exactes au moment de la rédaction de la fiche. Toutefois, ni Keyera ni ses sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables de quelque façon que ce soit pour la précision ou la complétude de l'information contenu dans ce document. Keyera ni ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité pour quelque dommage ou blessure que se doit découlant d'une utilisation non conforme ou du non-respect des pratiques recommandées. Les renseignements contenus aux présentes ainsi que le produit sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit évalue si le produit convient à l'usage dont elle veut en faire et à la condition qu'elle assume l'entière responsabilité de cette utilisation.

This Safety Data Sheet is also available in English.

~ Fin de la fiche signalétique ~